



Karl Stobbe, MD,  
CCFP(EM), FCFP  
Beamsville (Ont.)

Correspondance :  
Dr Karl Stobbe;  
kstobbe@srpc.ca

## Message du président. Mobilité des médecins

Depuis 1995, la Société de la médecine rurale du Canada (SMRC) préconise la mobilité interprovinciale des médecins<sup>1</sup>. Le 1<sup>er</sup> avril 2009, le nouvel Accord sur le commerce intérieur du Canada est entré en vigueur. Signé par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, l'accord précise que les travailleurs agréés dans une province ou un territoire doivent l'être par tous les autres, sans avoir à se soumettre à une formation, à des examens ou à une évaluation supplémentaires<sup>2</sup>.

Nos ordres professionnels craignent qu'une tendance à la mobilité des médecins entraîne un exode des médecins ruraux vers les villes, incite les médecins ruraux à ne pas respecter les contrats de services<sup>3</sup> et fasse baisser les normes de pratique de la médecine d'un bout à l'autre du Canada<sup>4</sup>.

Au début des années 1990, face à une mauvaise distribution des médecins, les provinces ont commencé à adopter des politiques afin d'en limiter la mobilité, notamment en restreignant les numéros de facturation. Soutenant que la limitation de la mobilité des médecins n'améliorerait pas la mauvaise distribution, les adversaires de cette politique ont signalé à l'époque que ces limites allaient à l'encontre de l'Accord sur le commerce intérieur, qu'elles étaient myopes, qu'elles «endommageraient notre société en balkanisant des ressources humaines précieuses», que la *Loi médicale du Canada* de 1912 était minée par ces «politiques provinciales de clocher qui ne reposent pas sur le besoin en services médicaux ni sur des politiques factuelles régissant les effectifs, mais qu'elles étaient formulées à la pièce» et qu'elles «ne servaient pas les intérêts à long terme du public<sup>5</sup>».

Que ce soit à cause des politiques des gouvernements provinciaux ou de celles de nos autorités provinciales et de nos ordres, la limitation de la mobilité des

médecins n'a rien fait pour améliorer la distribution des médecins dans les communautés rurales. De 1986, lorsque 10 % des médecins et 25 % de la population habitaient en milieu rural<sup>6</sup>, jusqu'en 1996, lorsque 9,8 % des médecins et 22,2 % de la population étaient considérés comme ruraux, et en 2004, lorsque 9,4 % des médecins et 21,1 % de la population étaient ruraux<sup>7</sup>, les politiques antimobilité n'ont pas modifié les effectifs des médecins ruraux. L'élimination des politiques n'aura pas les conséquences sombres prédites par ceux qui souhaitent maintenir le statu quo.

Au lieu d'obliger les médecins à pratiquer en milieu rural, nos ordres devraient se concentrer sur leur mandat fondamental, qui est de protéger le public en garantissant la qualité uniforme des soins médicaux pour tous les Canadiens, tant urbains que ruraux.

### RÉFÉRENCES

1. Société de la médecine rurale du Canada. Policy agenda/outline. III. Licensing of rural physicians. Disponible à : <http://srpc.ca/policies.htm> (consulté le 18 septembre 2009).
2. Gouvernement du Canada. Accord sur le commerce intérieur [Article 701]. Ottawa (Ontario) : Industrie Canada; 1994. Disponible à : [www.ic.gc.ca/eic/site/ait-aci.nsf/fra/100008.html](http://www.ic.gc.ca/eic/site/ait-aci.nsf/fra/100008.html) (consulté le 15 septembre 2009).
3. Sullivan P. *Mise en garde des ordres professionnels : les régions rurales et éloignées pourraient perdre des médecins en raison d'une nouvelle règle*. Association médicale canadienne; 2009. Disponible à : [www.cma.ca/index.cfm/ci\\_id/10043185/la\\_id/2.htm](http://www.cma.ca/index.cfm/ci_id/10043185/la_id/2.htm) (consulté le 15 septembre 2009).
4. Huber J. Mobility risks patient health: regulators. *Ottawa Citizen*, 15 août 2009. Disponible à : [www.ottawacitizen.com/health/Mobility+risk+patient+health+regulators/1925988/story.html](http://www.ottawacitizen.com/health/Mobility+risk+patient+health+regulators/1925988/story.html) (consulté le 15 septembre 2009).
5. Kendel DA, Dauphinee WD. Barriers to interprovincial physician mobility. *JAMC* 1994;151:1579-80.
6. Jennisen T. *La santé dans le Canada rural*. Ottawa (Ontario) : Santé Canada; 1992.
7. Pong RW, Pitblado JR. *Répartition géographique des médecins au Canada : au-delà du nombre et du lieu*. Ottawa (Ontario) : Institut canadien d'information sur la santé; 1995. Disponible à : [http://secure.cihi.ca/cihiweb/products/Geographic\\_Distribution\\_of\\_Physicians\\_FINAL\\_fr.pdf](http://secure.cihi.ca/cihiweb/products/Geographic_Distribution_of_Physicians_FINAL_fr.pdf) (consulté le 15 septembre 2009).